

Règles d'assiduité concernant le Master 2 Droit international et européen des affaires

Obligation d'assiduité :

Le master 2 droit international et européen des affaires est une formation d'excellence qui exige un investissement important des étudiants. Les étudiants de Master 2 ont **une obligation d'assiduité**.

Le premier semestre exige une présence à neuf enseignements d'une durée de 20 heures chacun. Le deuxième semestre exige une présence à sept enseignements d'une durée de 20 heures chacun.

La majorité des enseignements seront dispensés sur 4 jours successifs à raison de 5 heures par jour. Les autres enseignements seront donnés pendant toute la durée du semestre, à raison de 2h à 3h par semaine.

Contrôle de l'assiduité :

Les étudiants doivent assister à la totalité des enseignements de leur formation. Les enseignants pourront contrôler l'assiduité des étudiants par un appel réalisé en début de séance.

25% d'absence sans justificatif par enseignement (soit 5 heures de cours, soit 1 journée de cours pour les enseignements dispensés sur 4 jours successifs) est tolérée. En cas d'absence plus longue, un justificatif devra impérativement être présenté par l'étudiant.

L'absentéisme non justifié peut conduire à l'exclusion définitive de l'étudiant.